

# AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENTE

## PORT DEPARTEMENTAL DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX

### I. Identification de l'autorité compétente

#### Autorité portuaire

##### **Département des Côtes d'Armor**

Direction des infrastructures, de la Mobilité et de la Mer

9, place du Général de Gaulle

CS 42371

22023 Saint-Brieuc Cedex 1

Contact : Olwen de Chaurand - olwen.dechaurand@cotesdarmor.fr

### II. Objet de la publicité

#### **Mise à disposition dans le cadre d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire d'espaces portuaires situés sur le port de Saint-Quay-Portrieux**

#### Contexte

En sa qualité d'autorité portuaire du port de Saint-Quay-Portrieux, le Département des Côtes d'Armor a été contacté par la société Ailes Marines, consortium qui s'est vu attribué dans le cadre d'un appel d'offres mené par les services de l'Etat la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc.

La société Ailes Marines a manifesté son intérêt pour la réservation et l'occupation de surfaces portuaires sur lesquelles elle souhaiterait pouvoir mener une étude de faisabilité pour l'implantation de la base de maintenance du parc éolien off-shore de la Baie de Saint-Brieuc.

Une fois la faisabilité du projet d'Ailes Marines vérifiée, une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels pourra être conclue à l'horizon 2024, pour une durée d'au moins 30 ans, avec une emprise ajustée aux espaces réellement nécessaires au projet.

Au regard de cette manifestation d'intérêt, en application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), le Département – en sa qualité d'autorité portuaire – entend porter à la connaissance du public la présente manifestation d'intérêt afin de s'assurer, par le présent avis, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur les biens et emprises décrits ci-dessous et relative à la délivrance de l'autorisation projetée.

### III. Désignation des lieux

#### ➤ **Détail des surfaces**

Les biens et surfaces concernés sont les suivantes :

- une zone de 3 700 m<sup>2</sup>, occupée actuellement par la SNSM et la Coopérative maritime, sur laquelle Ailes Marines pourrait implanter ses infrastructures tout en modernisant l'ensemble des installations existantes
- une zone de 915 m<sup>2</sup> située à l'extrémité du terre-plein pêche, non constructible ;
- sur le plan d'eau, une emprise correspondant aux pontons 1, 2 et 3 en vue d'une réorganisation globale du bassin.

**Ces surfaces sont indissociables, elles constituent un lot unique.**

#### **IV. Manifestation d'intérêt concurrente**

Les personnes intéressées devront transmettre leur manifestation d'intérêt concurrente par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou remise contre récépissé) au :

**Département des Côtes d'Armor  
Direction des infrastructures  
9, place du Général de Gaulle  
CS 42371  
22023 Saint-Brieuc Cedex 1**

**Au plus tard le 8 novembre 2022 à 12h00**

Ces documents concernant cet appel à manifestation d'intérêt sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://cotesdarmor.fr/publicite-domaniale>